Question juridique suite à un vol à l'étalage

Par Visiteur

Bonjour
j'ai ete interpellée pour un vol a l'etalage au gallerie lafayette pour une valeur de 450 euros (2 pulls et une creme)j'ai signé un document aupres des vigiles acceptant de regler ma dette avant d'etre emmener par les force de l ordre
on m'a fichée et je dois passer devant le delegué du procureur.
je suis sur le coup d'une recidive pour un premier vol d'une valeur de six euros en 2009.
je ne dors plus, je ne mange plus et la peur qui me ronge le ventre me rend malade.
je ne sais pas si les regrets profonds que j'exprimerai avec la certitude de ne plus jamais recommencer suffiront. j'ai peur d'avoir mis en péril ma famille, que mes enfants en souffrent, la honte et déjà bien lourde. je suis convoquée fin janvier.

Dois je reprendre contact avec les galleries pour regler ma dette avant de passer devant le procureur?
vais je faire de la prison, avoir une amende a payer en plus des vetements que les galeries ont gardé?

Qu'elle est la peine encourue tout simplement et comment puis je l'alleger?
je suis au chomage et chaque euros investi est bien lourd, merci de me donner une réponse fiable, s'il vous plait...
tres cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je ne pense pas qu'il y ait une quelconque trace de votre premier vol. De ce fait vous n'êtes pas récidiviste.
Bien sur vous devez exprimer vos regrets sincères devant le procureur de la Républqiue.
La condamantion a une amende me semble le plus probable et cette dernière sera fixée en fonction de vos ressources.
Vous pouvez effectivement rembourser votre dette auprès du magasin non seulement pour montrer votre volonté de réparer votre faute mais également pour éviter que le magasin conteste la peine prononcée.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Je vais me rendre au magasin afin de régler ma dette mais doivent il me redonner la marchandise après le règlement, sont il en droit de la conserver à titre de dédommagement pour le préjudice causé?
si ils refusent que dois je faire?

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Juridiquement si vous payez les produits ils sont votre propriété. Maintenant du fait de la situation et de votre position je ne pense pas qu'il soit très judicieux de revendiquer ces produits si le magasin refuse de vous les donner.

Cordialement